



## Absence d'espace non-fumeur dans un restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 22 novembre 2003

---

*Pat à Pain, c'est bien, Mais avec un Espace Non-Fumeur, ce serait encore meilleur ! Je fréquente le Pat à Pain de XXX depuis son ouverture il y a quelque temps déjà et, depuis son ouverture, on me promet l'installation prochaine de l'Espace Non-Fumeur. Pourquoi ce délai, alors qu'il suffit de quelques pancartes et de décider que ce sera à gauche ou à droite du restaurant ? On peut même faire encore plus simple en décidant que tout le restaurant est non-fumeur jusqu'à ce qu'il y ait un Espace Fumeur ? Qu'en pensez-vous ? Suis-je le seul à m'impatiser ? N'est-ce pas tout simplement la législation qui l'impose ? cordialement*

**Réponse du siège de la sté de restauration** Monsieur, Vous nous avez informés de l'absence d'un espace Non-Fumeur au restaurant Pat à Pain de xxxxx. Comme il vous a été indiqué par le directeur du restaurant, un espace a bel et bien été défini lors de la conception de ce restaurant. La réalisation des panneaux signalétiques des zones ayant pris du retard, l'identification de l'espace n'a pas eu lieu à l'ouverture comme prévu. Ces panneaux doivent nous parvenir prochainement et seront installés dans les zones prévues. Nous vous remercions de nous avoir informés. Nous espérons que vous ne nous tiendrez pas rigueur de ce retard et que nous conserverons votre confiance à laquelle nous sommes très attachés. Vous priant d'accepter nos plus vives excuses, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**QUESTION** Pouvez-vous m'aider à faire en sorte que le Restaurant Pat à Pain de XXXX mette en place une zone non-fumeur ? N'est-ce pas ce qu'impose la loi ?

Comme vous pourrez le constater (cf mail ci-dessus), j'ai déjà fait une première démarche en mai dernier, sans beaucoup de succès. J'ai posé à nouveau la question dans ce restaurant cette semaine : on attend toujours les fameux panneaux qui, décidément, sont longs à réaliser !

Merci. Cordialement.

**Réponse :**

Voici le [modèle](#)\* de mise en demeure restaurant que vous pourriez joindre au vôtre si vous souhaitez aller au bout de votre initiative.

Afin de mettre au point un plan d'action tout en protégeant votre anonymat, nous vous demandons de nous faire parvenir un projet de courrier adressé au restaurant dans lequel vous retracerez vos différentes interventions. Après nous être entendus sur d'éventuelles modifications, vous pourrez expédier ce courrier et le nôtre en recommandé avec accusé de réception.

Consultez également les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

## **Absence d'espace non-fumeur dans un restaurant**

---

\* Ces modèles sont accessibles dans l'espace protégé adhérents . Si vous n'y avez pas accès, nous vous le ferons parvenir en clair .